

Principaux résultats

Le vieillissement de la population est l'un des principaux facteurs à l'origine de la vague de réformes des systèmes de retraite menées ces dernières années. Le rapport actifs/inactifs de 65 ans ou plus est un indicateur important des pressions que l'évolution démographique fait peser sur les systèmes de retraite. Il mesure le nombre de personnes d'âge actif (20-64 ans) rapporté au nombre de personnes ayant atteint l'âge de la retraite (65 ans et plus). On dénombre aujourd'hui en moyenne à peine plus de quatre personnes en âge de travailler pour une personne ayant atteint l'âge de la retraite.

Les pays de l'OCDE vieillissent depuis quelques temps déjà : entre 1950 et 1980, le rapport actifs/inactifs moyen est revenu de 7.2 à 5.1. Plus récemment, toutefois, le rythme s'est ralenti : il aura fallu 30 ans pour que ce rapport passe de 5.1 à 4.1. À partir de 2010, le vieillissement démographique devrait s'accélérer. À l'horizon 2025, le rapport actifs/inactifs devrait s'établir à 3 et continuer à fléchir pour être légèrement supérieur à 2 en 2050.

En 2010, le Japon était le pays le plus « vieux » de l'OCDE, avec un rapport actifs/inactifs qui ressortait à seulement 2.6. L'Allemagne et l'Italie obtenaient également des résultats inférieurs à 3.0.

Les pays les plus jeunes étaient la Turquie et le Mexique (9.8 et 8.6, respectivement), suivis du Chili (6.5). Quatre des cinq membres de l'OCDE principalement anglophones – Australie, Canada, États-Unis et Irlande – connaissent une situation démographique relativement favorable : les rapports actifs/inactifs y sont compris entre 4.4 et 5.3. Cette situation résulte pour partie de l'immigration, étant donné qu'aux États-Unis et en Irlande, les taux de fécondité sont à l'heure actuelle légèrement inférieurs au seuil de renouvellement de la population. Parmi les autres pays « jeunes », on peut citer la République slovaque et la Pologne, où le rapport actifs/inactifs s'établit à 5.4 et 4.9, respectivement.

L'évolution des rapports actifs/inactifs dépend de la mortalité, des taux de fécondité et des soldes migratoires. Comme le montrent les deux indicateurs précédents, les pays de l'OCDE ont enregistré une hausse continue de l'espérance de vie qui, de l'avis de la plupart des analystes, devrait se poursuivre. Ce phénomène accroît le nombre de personnes âgées et donc de retraités.

Parallèlement, les taux de fécondité ont fortement chuté, ce qui réduira bien évidemment le nombre d'entrants sur le marché du travail. Étant donné que les bébés sont déjà nés, nous connaissons les effets sur le nombre de personnes d'âge actif pour les deux prochaines décennies. Ainsi, en moyenne, les taux de fécondité sont passés en-dessous du seuil de renouvellement vers 1980 dans les pays de l'OCDE, ce qui signifie que chaque nouvelle génération sera moins nombreuse que la précédente. En 2000, par exemple, compte tenu du nombre de naissances, la cohorte des « bébés du millénaire » sera réduite de 20 % à 25 % par rapport à celle de leurs parents. Toutefois, de grandes incertitudes pèsent sur l'évolution future des taux de fécondité.

D'une manière générale dans l'OCDE, le recul du rapport actifs/inactifs devrait se poursuivre à un rythme

relativement constant à l'avenir. Cela étant, on devrait observer une convergence considérable entre les membres de l'Organisation, car les pays « jeunes » vont vieillir plus rapidement. La Corée sera de loin le pays de l'OCDE qui connaîtra le vieillissement le plus rapide : le rapport actifs/inactifs devrait chuter de 6.1 en 2009 à 1.5 à l'horizon 2050. La Corée, qui est aujourd'hui le quatrième membre le plus jeune, deviendra alors le deuxième pays le plus âgé, derrière le Japon.

Les autres pays de l'OCDE dont la population est actuellement jeune – Chili, Mexique et Turquie – vont également vieillir assez vite. Toutefois, à la différence de la Corée, ils continueront à faire partie des plus jeunes en 2050, avec des rapports actifs/inactifs qui s'élèveront à 2.5 au Chili et au Mexique et à 3.2 en Turquie.

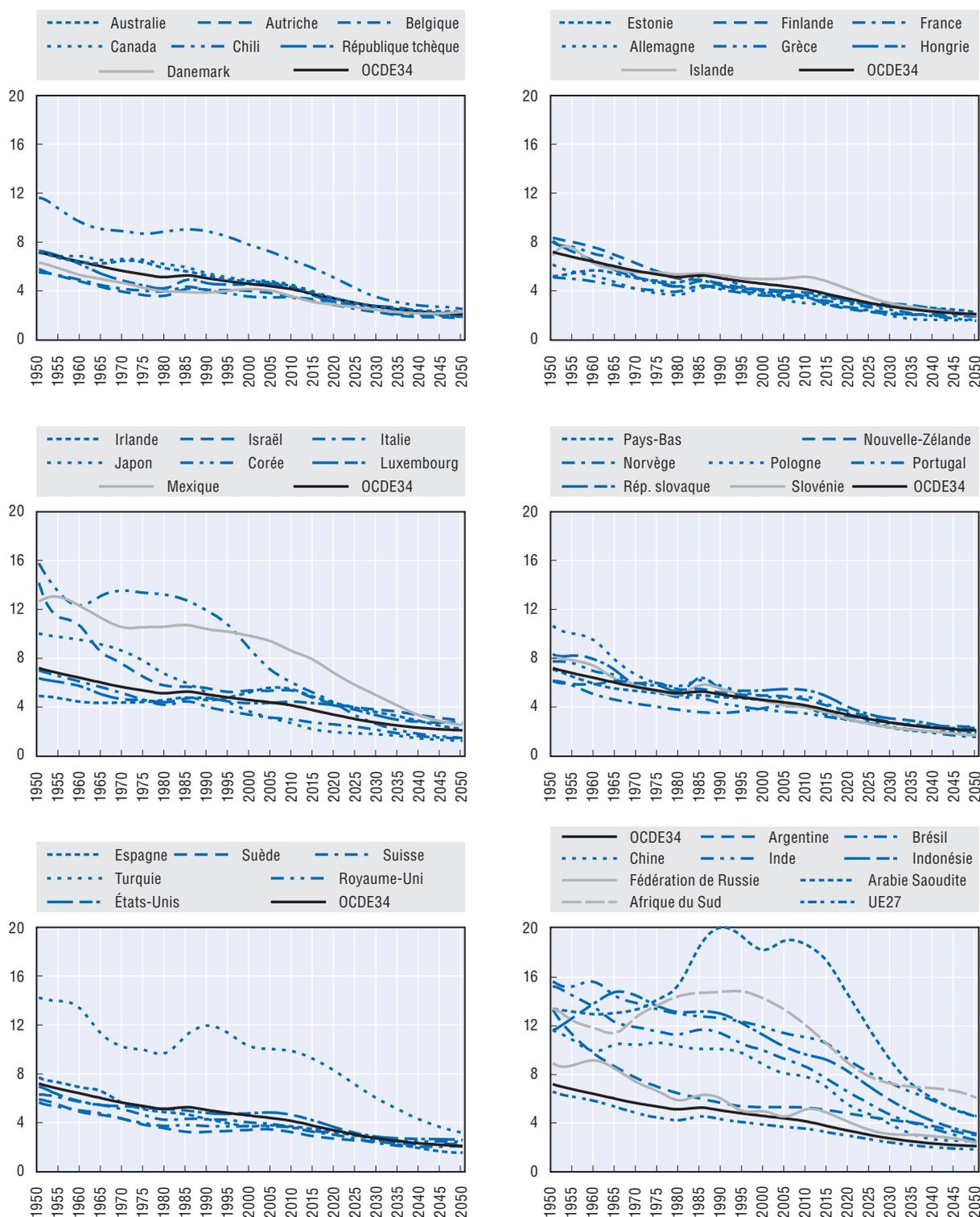
Pour les 27 pays de l'Union européenne, la tendance est à globalement identique à celle de la moyenne de l'OCDE. Les pays européens sont déjà plus âgés que ceux de l'OCDE, en moyenne : en 2010, le rapport actifs/inactifs était de 3.5 dans l'Union européenne, contre 4.1 dans l'OCDE. À l'horizon 2050, il ne sera plus que de 1.8 dans l'Union européenne.

Toutes les autres grandes économies affichent un rapport actifs/inactifs supérieur à la moyenne de l'OCDE. Toutefois, nombre de ces pays seront confrontés à un vieillissement démographique rapide dans les prochaines décennies. Au Brésil et en Chine, par exemple, le rapport actifs/inactifs reviendra d'une valeur aujourd'hui voisine de 8 à 2.5 en 2050. À la fin de la période de prévision, seules l'Afrique du Sud, l'Arabie Saoudite et l'Inde seront plus jeunes que ne l'est en moyenne l'OCDE à l'heure actuelle, avec des rapports actifs/inactifs qui s'élèveront à 4.5, 4.6 et 6.1, respectivement.

Définition et mesure

Les projections de rapports actifs/inactifs de 65 ans ou plus utilisées dans cette section sont basées sur les dernières « variantes moyennes » des projections de la population. Ces dernières sont issues de Nations Unies, *World Population Prospects – The 2008 Revision*.

Rapports actifs/inactifs de plus de 65 ans : valeurs passées et projections, 1950-2050



Source : Nations Unies, World Population Prospects – The 2008 Revision.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932547649>



Extrait de :

Pensions at a Glance 2011

Retirement-income Systems in OECD and G20 Countries

Accéder à cette publication :

https://doi.org/10.1787/pension_glance-2011-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2011), « Rapport actifs/inactifs de 65 ans ou plus », dans *Pensions at a Glance 2011 : Retirement-income Systems in OECD and G20 Countries*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/pension_glance-2011-35-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes :

<http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.